

COMMUNE DE CLARET - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Président de la séance : Frédéric LOUCHE

Secrétaire de la séance : Martine GRUÉ

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Françoise SOUPRE, Xavier MERCIER, Chantal DEVEZE, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Représentés : Loïc PHILIP représenté par Steve NOLENT

Absents et excusés :

· Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026,
Approuvé à l'unanimité,

Ouverture de la séance à 19 h 30

DE-2026-26 - Règlement Budgétaire et Financier - Autorisation de Pluri annualité

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement budgétaire et financier, qui permet d'appliquer le régime des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement sur le budget général et le budget annexe de l'eau,

DE-2026-27 - Vote du budget Général 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget général 2026, pour les dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : **703 741,71**

Section d'investissement : **495 560,79**

DE-2026-28 - Vote du budget EAU 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget EAU 2026, pour les dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : **55 052,05**

Section d'investissement : **356 552,04**

DE-2026-29 - Validation de virement de crédit

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les virements de crédits sur le budget général et le budget eau à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles prévues aux deux budgets.

DE-2026-30 - Cantine - Convention constitutive de groupement de commande

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre les 3 communes du RPI (Monétier-Allemont, Ventavon et Claret) pour la restauration scolaire,

DE-2026-31 - Cantine - Lancement du marché à procédure adaptée

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer le marché d'appel d'offre pour la restauration scolaire des 3 communes du RPI.

Informations communales :

- **Déchetterie des Piles à Tallard** - Retrait des encombrants à proximité des logements des particuliers le dernier mercredi de chaque mois sur rendez-vous - Téléphone : 04 92 54 27 29
- **Chemin de Jouze** - des travaux sont prévus pour faciliter le passage des véhicules.
- **Site du cimetière** - Une voiture a été vu à l'intérieur du cimetière.
- **Gestion administrative** - un conseiller a demandé si la Mairie pouvait adresser les arrêtés pris sur la commune à tous le conseil municipal.

Séance levée à 21 heures

Frédéric LOUCHE
Maire



Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 28 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Françoise SOUPRE, Xavier MERCIER, Chantal DEVEZE, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Martine GRUE

Procuration : Loïc PHILIP représenté par Steve NOLENT

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_26

Objet : Règlement Budgétaire et Financier - Autorisation de Pluriannualité

Vu que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent adopter un Règlement Budgétaire et Financier, avec la volonté d'appliquer le régime des AP (**autorisations de programme**) et des AE (**autorisations d'engagement**) institué par l'article L 1612-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et précisé par le référentiel M57,

Vu que la commune de CLARET souhaite appliquer le régime des AP – AE, pour l'ensemble de ses budgets (budget général et budget annexe), elle doit adopter un Règlement Budgétaire et Financier, qui doit prévoir :

- Les modalités de gestion interne des AP, des AE et des CP,
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Le Règlement Budgétaire et Financier peut être utilisé pour recenser les règles internes de gestion propres à la collectivité dans le respect des textes et il évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion internes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement budgétaire et financier présenté par Monsieur le maire,
- **Autorise** le maire à appliquer le régime des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement sur le budget général et le budget annexe de l'eau,
- **Dit** que le Règlement Budgétaire et Financier sera annexé à la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 28 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 28 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Françoise SOUPRE, Xavier MERCIER, Chantal DEVEZE, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Martine GRUE

Procuration : Loïc PHILIP représenté par Steve NOLENT

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_27

Objet : Service Général - Vote du Budget 2026

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les projets du budget primitif 2026, au service Général conformément à la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2026 au Service Général arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau des opérations pour la section d'investissement,

Budget primitif 2026 – Service Général en DEPENSES et en RECETTES :

Section de fonctionnement : **703 741,71**

Section d'investissement : **495 560,79**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 28 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 28 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Françoise SOUPRE, Xavier MERCIER, Chantal DEVEZE, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Martine GRUE

Procuration : Loïc PHILIP représenté par Steve NOLENT

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_28

Objet : Service de l'Eau - Vote du Budget 2026

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les projets du budget primitif 2026, au service de l'Eau conformément à la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 au Service de l'Eau arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau des opérations pour la section d'investissement,

Budget primitif 2026 – Service EAU en DEPENSES et en RECETTES :

Section de fonctionnement : **55 052,05**

Section d'investissement : **356 552,04**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 28 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 28 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Façoise SOUPRE, Xavier MERCIER, Chantal DEVEZE, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Martine GRUE

Procuration : Loïc PHILIP représenté par Steve NOLENT

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_29

Objet : Service Général et EAU - Validation de virement de crédits

Considérant les délibérations DE-2026-27 et DE-2026-28 relatives au vote du budget général et du budget annexe de l'eau pour l'année 2026,

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits sur le budget général et sur le budget annexe de l'eau à hauteur maximale de 7,5 % des dépenses réelles prévues aux deux budgets (général et Eau) pour chaque section, au fonctionnement et à l'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 28 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 28 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Fañçoise SOUPRE, Xavier MERCIER, Chantal DEVEZE, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Martine GRUE

Procuration : Loïc PHILIP représenté par Steve NOLENT

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_30

Objet : MAPA CANTINE - Convention constitutive de groupement de commande

Considérant le regroupement scolaire entre les communes de Monêtier-Allemont, Ventavon (Hautes-Alpes) et Claret (Alpes de Haute Provence),

Considérant la nécessité de renouveler la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les communes de Monêtier-Allemont, Ventavon et Claret dans le cadre des marchés publics pour l'achat des repas en liaison chaude de la cantine scolaire,

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur la convention constitutive du groupement de commandes de la cantine scolaire pour les années 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029, qui désigne la Commune de Claret comme coordonnateur pour la préparation, la passation, la signature, la notification et l'exécution du marché conformément aux besoins définis par chaque commune membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les termes de la convention et décide de reconduire la convention constitutive de groupement de commandes entre les 3 communes de Monêtier-Allemont, Ventavon et Claret,
- **Désigne** la commune de Claret comme coordonnateur du groupement de commandes,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 28 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,



Registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 28 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le 28 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CLARET, légalement convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Frédéric LOUCHE.

Présents : Frédéric LOUCHE, Valérie BENISTANT, Tifenn MONGERMONT, Martine GRUE, Façoise SOUPRE, Xavier MERCIER, Chantal DEVEZE, Steve NOLENT, Jérémy DURAND, Océane CARLE

Secrétaire : Martine GRUE

Procuration : Loïc PHILIP représenté par Steve NOLENT

Excusés :

Absents :

DELIBERATION : DE_2026_31

Objet : MAPA CANTINE - Lancement du marché

Considérant la délibération DE_2026_30, relative à la convention constitutive d'un groupement de commandes avec les communes de Monétier-Allemont et Ventavon (Hautes-Alpes), qui a pour objet l'achat des repas de la cantine scolaire des communes concernées, des années 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029,

Considérant que la commune de CLARET a été désignée comme coordonnateur du groupement pour la préparation, la passation, la signature, la notification et l'exécution du marché,

Considérant les documents à produire pour le lancement du marché, l'acte d'engagement, le cahier des charges, le règlement de la consultation et le cahier des clauses particulières, Il convient de lancer le Marché d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée (**M.A.P.A.**) en vertu des dispositions du Code des marchés Publics – décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à CLARET, le 28 avril 2026

Frédéric LOUCHE

Maire,

